

Dispositif d'accompagnement et de reconnaissance des démarches territoriales en faveur de l'économie circulaire : Décryptage du référentiel d'action de l'ADEME

14/03/2019

Un label économie circulaire pour les collectivités basé sur le label Cit'ergie

Lors des assises européennes de la transition énergétique qui se tenaient les 22 et 24 janvier dernier, l'ADEME a annoncé le lancement d'un nouveau programme d'accompagnement au développement des politiques territoriales d'économie circulaire pour les collectivités. Ce nouvel outil de l'ADEME co-développé et testé par plusieurs collectivités, dont la communauté urbaine de Dunkerque, montre l'impact qu'a eu la Feuille de Route Economie Circulaire¹. On retiendra ce programme d'accompagnement sous le nom de Label Economie Circulaire bien que ce n'en est pas encore un. En effet, un guide pour accompagner les collectivités dans la notation de leur démarche sera publié au second semestre de cette année 2019 et précisera, a priori, à la fois les conditions d'obtention du label mais aussi la pondération de chacune des actions décrites dans le programme. Enfin, dernier point avant d'aller plus dans les détails des actions proposées, ce programme s'inspire fortement du programme et label [Cit'ergie](#) qui décrit les actions que doivent mettre en place une collectivité pour développer une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Concrètement : 5 axes, 22 orientations, 178 actions

Le programme référence plus de 178 actions réparties dans 5 axes qui pourront être mises en place par les collectivités pour développer une politique d'économie circulaire territoriale. Les 5 axes :

1. Définition d'une stratégie globale de l'économie circulaire et inscription dans le territoire.

Cet axe développe les actions préliminaires qui permettront de définir une stratégie cohérente par rapport à ce qui existe sur le territoire, sur la région et à l'échelle européenne et nationale.

En plus d'un état des lieux, c'est le lancement d'une démarche transversale, soutenue politiquement par les élus et les acteurs du territoire, pilotée techniquement par les services de la collectivité. Cet axe donne le cadre dans lequel l'économie circulaire se développera en définissant les acteurs associés mais aussi les lignes directrices à partir de l'état des lieux de l'existant. A cette étape, les collectivités rassembleront un panel d'acteurs le

¹ Feuille de route économie circulaire, « IV. Une Feuille de route pour mobiliser tous les acteurs », p. 38

plus large possible pour mettre en œuvre une multiplicité de projets à des échelles différentes.

2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets.

Cet axe se concentre sur l'un des 7 piliers de l'économie circulaire² : le recyclage.

Cela passe de la mise en place d'un PLPDMA³ à l'optimisation (économique et environnementale) des systèmes et des technologies de traitement et de collecte des déchets. Des actions sont proposées pour s'occuper de l'épineux problème des déchets assimilés.

3. Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires.

Cet axe propose des actions pour chacun des 6 autres piliers de l'économie circulaire⁴ :

- L'extraction/ l'exploitation durable en identifiant les filières à enjeu du territoire et en développant des boucles sur les matières les plus utilisées,
- L'achat durable en mettant en place une politique d'achat publique « éco-exemplaire »,
- La consommation responsable en promouvant la sobriété et en évaluant la baisse de la pression des activités du territoire sur l'environnement,
- L'écoconception, l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) et l'Economie de la Fonctionnalité (EF)⁵ en appuyant son développement auprès des entreprises et en montant des projets avec les différents acteurs industriels,
- L'allongement de la durée de vie en promouvant et en animant les activités de réparation du territoire.

Enfin un dernier objectif de cet axe demande aux collectivités d'investir et de soutenir les projets de recherche et d'expérimentation sur l'économie circulaire. Cet objectif laisse la porte ouverte au développement de lieux d'expérimentations comme les tiers lieux, les fablabs ou bien encore les smart city, etc.

4. Outils financiers du changement de comportement

Cet axe se concentre sur les outils financiers de l'économie circulaire. Il propose des systèmes financiers pour optimiser les coûts de la gestion des déchets et de manière générale en adoptant l'analyse en coût global (l'ACCV⁶). Par ailleurs, il propose de communiquer et de créer des financements sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et l'EC.

² Selon la définition de l'ADEME

³ Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers

⁴ Pour rappel : <https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>

⁵ Ou sa variante des Hauts-de-France : l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC)

⁶ ACCV : Analyse en Coût de Cycle de Vie

5. *Coopération et engagement*

Cet axe se concentre sur la réalisation d'une gouvernance horizontale de la politique d'EC sur le territoire : la collectivité doit chercher à inclure tous les acteurs en leur proposant à la fois de co-crée la politique d'EC, la promouvoir et l'amplifier au sein du territoire.

Un potentiel fort de massification de l'économie circulaire à condition d'y inclure tous les axes

Le référentiel met en lien un ensemble de bonnes actions déjà éprouvées et provenant de plusieurs autres études : des outils de l'ADEME pour optimiser la gestion des déchets, les recommandations de la CARSAT⁷ et de la DREAL⁸ concernant les ICPE⁹. Les exemples cités concernent, pour une majorité, la gestion des déchets, i.e. le septième pilier de l'EC (94 actions sont détaillées pour le recyclage tandis que 45 actions sont détaillées pour les 6 autres piliers).

Une grande marge de manœuvre est laissée aux collectivités dans la mise en œuvre des actions des autres piliers de l'économie circulaire. Afin de ne pas se cantonner à la seule gestion des déchets, et guider les collectivités vers les solutions les mieux adaptées à leur vision politique, les collectivités peuvent notamment s'appuyer sur des spécialistes de l'EC, tel que le cd2e. Ce référentiel de l'ADEME promet des politiques territoriales qui permettront de massifier l'économie circulaire à condition de suivre chacun des axes. Pour cela, ne faudrait-il pas que chaque pilier de l'EC ait une importance similaire dans la note finale qui caractérisera l'obtention du label ?

Pour en savoir plus une réunion de présentation du dispositif est prévue **le 4 avril 2019 à Dunkerque** à l'intention des collectivités de la région Hauts-de-France. ([Information](#))

Aller plus loin :

- Envie de se former à l'économie circulaire ? Découvrez toutes [nos formations de l'écotranstion](#)
- Envie d'être accompagné dans vos démarches d'économie circulaire ? Découvrez les multiples avantages de [l'adhésion cd2e et devenez membre](#).

Contact : avnir@cd2e.com

⁷ CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la SAnTé au Travail

⁸ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement

⁹ ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement